



Saint-Arnoult
en Yvelines

PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITÉ

sur rendez-vous uniquement

Prise de RDV en Ligne sur www.saintarnoultenyvelines.fr
ou par téléphone au 01.30. 88.25.25

LE DEMANDEUR DOIT ETRE PRÉSENT

PIÈCES À FOURNIR - documents originaux

(pas de photos sur le téléphone portable)

- LA PRÉ-DEMANDE réalisée sur le site WWW.ANTS.GOUV.FR**
(Ou le Formulaire cartonné complété disponible en Mairie)
→ **Ne pas dater et ne pas signer le formulaire**

- LA CARTE D'IDENTITÉ ET/OU LE PASSEPORT**
→ En cas de perte ou vol de la CNI **UNIQUEMENT** 1 timbre fiscal à 25 €
Et La Déclaration de perte (mairie) ou de vol (gendarmerie)
→ Pour les mineurs :
 - Pièce d'identité originale **du parent qui dépose le dossier**
 - Acte de naissance de moins de 3 mois

- JUSTIFICATIF DE DOMICILE A VOTRE NOM ET PRÉNOM DE MOINS D'UN AN**
(Avis d'Impôts – facture d'électricité, de téléphone fixe ou d'internet)
→ En cas d'hébergement fournir attestation de l'hébergeant + Carte Nationale d'Identité ou passeport de ce dernier, et justificatif de domicile au nom de l'hébergeant

- PLANCHE DE PHOTOS D'IDENTITÉ en couleur DE MOINS DE 6 MOIS**
 - Expression neutre
 - Tête nue (pas de capuche)
 - Visage, oreilles et cou parfaitement dégagés
 - Port de lunettes déconseillé

N'ayant servi à aucune autre pièce d'identité
Sinon rejet du dossier par la préfecture

- POUR LE PASSEPORT UNIQUEMENT : 1 TIMBRE FISCAL**
Achat du timbre en ligne sur <https://timbres.impots.gouv.fr> ou en Bureau de Tabac
 - 17 € pour les mineurs de 0 à 14 ans
 - 42 € pour les mineurs âgés de 15 à 17 ans
 - 86 € pour les 18 ans et +

